



## **Agence du revenu du Canada modification de demande de proposition (DDP)**

### **Détails de la modification de demande de proposition**

Sujet : Formulaires à feuilles simples

Numéro de l'invitation : 1000485371

Date (année-mois-jour) : 2024-04-09

Numéro modification : 003

L'invitation prend fin sur le (année-mois-jour) : 2024-04-17 à 14 h 00

Fuseau horaire : HAE Heure Avancée de l'Est

Autorité contractante Nom : Michael Yaehne

Autorité contractante Adresse : Voir document original

Autorité contractante Adresse de courriel : Voir document original

Numéro de téléphone : Voir document original

Destination : Voir document original

Soumettre les soumission à : Agence du revenu du Canada (voir document original)

### **Détails du soumissionnaire**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Nom légal de Soumissionnaire :

Adresse du soumissionnaire :

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire.

Signature du signataire autorisé :

Date (année-mois-jour) :

Nom du signataire autorisé :

Titre du signataire autorisé :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

Le présent document comporte une exigence en matière de sécurité.



La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes:

- Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP;  
et
- Modifier la DDP.

## 1. Questions et Réponses

Question 1 :

Veuillez fournir des détails sur les tâches d'impression qui seront assorties d'une classification de sécurité.

Réponse 1 :

Toutes les tâches qui ont une liste d'envoi avec des renseignements personnels (noms, adresses, numéros d'entreprise).

Par exemple, les carnets de pièces de versements (PD7A-RB et W1-RB) seraient assortis d'une classification de sécurité.

Question 2 :

Dans le fichier Excel de la proposition financière, pour les onglets des tableaux A et B, peut-on modifier la valeur de la première colonne relative à la quantité, qui est « jusqu'à 499 », pour permettre une quantité de production minimale de 100 ou 250 et pour qu'elle corresponde à « 250 à 500 »?

Réponse 2 :

Dans le tableau A relatif au prix des formulaires simples de l'annexe 3 relative à la proposition financière pour 2024, l'Agence du revenu du Canada accepte de modifier les colonnes F et G relatives à la quantité en remplaçant « jusqu'à 499 » par « 25 à 499 », ce qui permet une quantité de production minimale de 25. Aucun changement ne sera apporté au tableau A1 relatif aux formulaires simples numériques ni au tableau B relatif aux prix des cartes de lots, car ils comprennent tous deux une quantité de production minimale. (Veuillez consulter l'annexe 3 relative à la modification 1 de la proposition financière pour 2024 dans la feuille de calcul Excel ci-jointe.)

Question 3 :

Veuillez énumérer tous les formulaires qui pourraient nécessiter de l'encre pour reconnaissance de caractères magnétiques (MICR).

Réponse 3 :

Voici une liste de certains des formulaires imprimés avec de l'encre MICR. Il peut y en avoir moins et il peut y en avoir plus :



- 1) Cartes de lots
- 2) Carnets de pièces de versement
- 3) RC107
- 4) RC172
- 5) GST62-1
- 6) GST62-5

Des exemples peuvent être fournis sur demande.

Question 4 :

À l'annexe A2 relative à la livraison et à l'expédition, les délais de livraison peuvent-ils être changés pour quinze (15) jours ouvrables pour les documents nécessitant jusqu'à 500 000 copies?

(Ce calendrier comprend l'approbation des épreuves et le délai de livraison.)

Réponse 4 :

L'Agence accepte de modifier le délai afin qu'il soit de 15 jours ouvrables pour toutes les quantités jusqu'à 500 000.

Question 5 :

Le délai de production et de livraison des documents qui nécessitent de l'encre MICR peut-il être changé pour 20 jours ouvrables?

Réponse 5 :

L'Agence accepte de changer pour 20 jours ouvrables le délai de production et de livraison pour tous les documents qui nécessitent de l'encre MICR.



## 2. Modifications à la DDP

### M1 : À Annexe A: Énoncé des travaux sous la section A – 3.0 Portée

**Supprimer :** Le délai de production varie de quatre (4) à vingt (20) jours ouvrables.

**Ajouter :** Le délai de production varie de sept (7) à vingt cinq (25) jours ouvrables.

### M2 : À ANNEXE A2 : LIVRAISON ET EXPÉDITION sous la section A2 – 1.0 Délai de livraison

**Supprimer :**

Paramètres des exigences	
Délai de livraison (en jours ouvrables)	Quantité globale
Treize (13)	Moins de 100 000 copies
Quinze (15)	100 000 copies ou plus, jusqu'à 500 000 copies
Délai sera négocié	500 000 copies ou plus

Les délais de livraison pour les produits spécialisés sont les suivants :

1. Papier à lettre/offset en couleur – 20 jours
2. Papier index/Bristol – seulement des couleurs Bristol – 20 jours ouvrables
3. Formats variés de formulaires autocopiants (sans carbone) – 20 jours ouvrables
4. Papier Astroparche – 20 jours ouvrables
5. Livrets de versements PD7A-RB et W1-RB – 25 jours ouvrables

**Ajouter :**

Paramètres des exigences	
Délai de livraison (en jours ouvrables)	Quantité globale
Quinze (15)	Jusqu'à 500 000 copies
Délai sera négocié	500 000 copies ou plus

Les délais de livraison pour les produits spécialisés sont les suivants :

1. Papier à lettre/offset en couleur – 20 jours
2. Papier index/Bristol – seulement des couleurs Bristol – 20 jours ouvrables
3. Formats variés de formulaires autocopiants (sans carbone) – 20 jours ouvrables
4. Papier Astroparche – 20 jours ouvrables
5. Livrets de versements PD7A-RB et W1-RB – 25 jours ouvrables
6. Documents qui nécessitent une impression MICR – 20 jours ouvrables



### **M3. À l'appendice 3 - Proposition financière**

**SUPPRIMER dans son intégralité**

**REPLACER par l'Appendice 3 - Proposition financière 2024 Amd001, voir ci-joint Tableau Excel.**

Toutes autre modalités du contrat demeurent sans changement.